

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni le 21 Décembre 2015 à 19h00 en la salle de Poix-de-Picardie, sous la Présidence d' Alain DESFOSES.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, LESUR Alain, STOTER Jean-Jacques, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE POIRET Sabine, FURGEROT Christian, TEN Alexis, GUILBERT Joël, DESFOSES Alain, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, BOSREDON Philippe, AVET Hubert, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, COSETTE Jean-Paul, TURLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, QUILLEN Jean-Claude, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, DUFEUILLE Martine, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, VILTART Vincent, CORDIER Michel, DESMAREST Gérard, LEROY Loïc, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : LERICQUE Jean-Claude (suppléant de GOETHALS Eddy), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : LOEUILLET Paulette (pouvoir à Albert NOBLESSE), SINOQUET Céline (pouvoir à Bertille SANGNIER), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à AUZOU Emmanuel).

Etaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, GUILBERT Jackie, LOUVARD Annie, DOINEL Michel, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, LECLERE Jean-Claude, CALIPPE Sylviane.

Secrétaire de séance : Bruno MARIAGE.

Ordre du jour :

- 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 juin 2015
 - 1.2. Modification du tableau indicatif des emplois
 - 1.3. Désignation d'un représentant à la commission de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.
 - 1.4. Règlement du Comité Technique Commun
 - 1.5. Règlement intérieur de la Communauté de Communes
- 2. Finances**
- 2.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.
 - 2.2. Recouvrement de frais de restitution « piscine »
 - 2.3. Création du Budget annexe « MARPA »
 - 2.4. Equipement aquatique : avenant au marché
 - 2.5. Ligne de trésorerie 2016
- 3. Ordures ménagères**
- 3.1. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2016

4. **Culture**

- 4.1. Fonds de concours 2014 aux bibliothèques tête de réseau d'Airaines, de Beaucamps le Vieux et de Poix de Picardie.
- 4.2. Prise de compétence bibliothèque

5. **SPANC**

- 5.1. Montant de la redevance d'assainissement non collectif 2016
- 5.2. Signature du Contrat AMO / AMEVA pour la révision du zonage d'assainissement de Beaucamps-le-Jeune

6. **Développement économique**

- 6.1. Cahier des charges de cession

7. **Restitution des informations du bureau**

8. **Questions diverses**

9. **Lieu du prochain conseil communautaire**

Le Président remercie Rose-France DELAIRE, maire de la commune d'accueillir le Conseil Communautaire. Il invite le Conseil Communautaire à désigner un ou une secrétaire de séance, Bruno MARIAGE, commune de Warlus, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune représentée.

Avant de démarrer la séance, il informe l'Assemblée que le poste de coordinateur jeunesse a été pourvu en la personne de M. Didier DELAUNAY qui est invité à se présenter.

1. **DIRECTION**

1.1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 juin 2015.**

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 juin 2015. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1.2. **Modification du tableau indicatif des emplois.**

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la création des postes ci-dessous :

- *Piscine* : création d'un poste d'éducateur APS 2ème - 35 h 00 hebdomadaire à compter du 4 janvier 2016.
- *Entretien de communes* : création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 20 heures/semaine à compter du 4 janvier 2016.
- *Mobilité* : diminution du temps de travail mensuel d'un agent de 151 à 130 heures.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité valide la création des emplois repris ci-dessous.

1.3. Désignation d'un représentant à la commission de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Le Président propose à l'Assemblée de délibérer sur ce point lorsque Jean-Jacques Stoter arrivera.

1.4. Règlement du Comité Technique Commun.

Le Président invite l'Assemblée à lui donner acte de la présentation du règlement du Comité Technique Commun validé en Comité réuni le 8 décembre 2015.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité donne acte à son Président de la présentation du règlement du Comité Technique Commun.

1.5. Modification du règlement intérieur des agents de la Communauté de Communes.

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur de la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois validées en Comité Technique du 8 décembre 2015 portant sur les points suivants :

- ajouter à l'**article III - LES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR RAISONS FAMILIALES**
 - **III-1 - Les autorisations d'absences**
 - Décès
 - demi-frère / demi-sœur 1 jour
- de créer un nouvel **Article III.5** « *Autorisations spéciales d'absence pour candidature et mandat politique* ».

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve les modifications apportées au règlement intérieur des agents de la CCSOA.

2. FINANCES

2.1. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

Le Président propose à l'Assemblée comme les années antérieures l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 qui aura lieu très probablement vers le mois d'avril.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016, dans la limite du ¼ des crédits de l'année N-1.

2.2. Recouvrement de frais de restitution « piscine ».

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à émettre un titre de recette d'un montant de 693,72 € auprès de la société EUROCHLORE.SAS pour le rachat de bouteilles de chlore gazeux non utilisées au sein de la piscine communautaire suite au changement de méthode de chloration.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à émettre un titre de recette d'un montant de 693,72 € auprès de la société EUROCHLORE.SAS.

2.3. Création du Budget annexe « MARPA ».

Le Président informe l'Assemblée que suite à la prise de compétence "Etablissement d'Hébergement de Personnes âgées et/ou fragilisées" il convient de procéder à la création du budget lié.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à procéder à la création du budget annexe de la MARPA.

2.4. Equipement aquatique : avenant au marché.

Le Président informe l'Assemblée que dans le cadre de la construction du nouvel équipement aquatique communautaire, la Société Bureau VERITAS est titulaire du marché de « contrôle technique » et afin de compléter ses missions, il convient de procéder à la signature d'un avenant d'un montant de 2 375 € HT, soit 10,55 % du marché. Le montant de cet avenant étant supérieur à 5 %, il convient de l'autoriser à signer cet avenant.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant d'un montant de 2 375 € HT avec la société Bureau Veritas dans le cadre de la construction du nouvel équipement aquatique communautaire.

2.5. Ligne de trésorerie 2016.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à procéder à l'ouverture d'une ligne de Trésorerie à hauteur de 2 000 000 €.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil communautaire à l'unanimité autorise son Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 2 000 000 € pour l'année 2016.

3. ORDURES MENAGERES

3.1. Redevance d'enlèvement des ordures ménagères 2016

Le Président informe l'Assemblée que le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été adopté le 8 décembre 2015 lors de l'Assemblée Générale de Trinoyal et qu'il convient de l'autoriser à procéder à son recouvrement.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, intervient pour signaler que l'Assemblée Générale de Trinoyal a été interrompue pendant une demi-heure de peur que le vote pour l'augmentation de 9 % de la redevance ne passe pas, qu'il regrette fortement et ne peut accepter cette augmentation, non seulement pour sa commune mais aussi pour toutes les autres et qu'il a demandé le passage pour le ramassage des poubelles noires tous les quinze jours pendant la période hivernale, qu'il a demandé d'effectuer un vote sur sa proposition que le président de séance a refusé dans un premier temps, puis autorisé dans le cadre des questions diverses. Le résultat du vote a donné les résultats suivants : 26 abstentions, 0 contre et le restant d'accord pour réaliser une étude pour un passage tous les quinze jours pour diminuer le coût.

Le Président informe l'assemblée que c'est effectivement Joseph Bleyaert, Vice-président, qui a présidé la séance en l'absence de Jean-Claude Billot malheureusement souffrant et tient à préciser :

- Que Trinoyal est une belle structure d'une centaine d'employés de notre territoire qui a réalisé des économies en redessinant les tournées et ainsi permis de baisser le budget "salaires" de 100.000 €, que le personnel a joué le jeu comprenant bien qu'il allait être difficile de tenir la structure en l'état.

- que le marché du pétrole est très bas d'où un manque de recettes de 600.000 € pour 2015, mais surtout au prix de revente des matériaux (alu, papier...) liés au prix du pétrole.

- le budget de fonctionnement de 2014 a été voté en déficit, celui de cette année l'est aussi. Il est donc difficile de présenter un budget équilibré, de fait l'augmentation a été validée.

Il exprime son inquiétude pour l'avenir de Trinoval, en particulier pour le tri. De nouvelles normes sont entrées en vigueur, le tri va se faire sur 11 produits au lieu de 7, de plus ce tri sera électronique.

Il rappelle que Trinoval avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'ADEME, dossier refusé car le volume des déchets à trier est insuffisant et qu'il y a donc lieu de s'interroger pour 2016. Cette subvention continuera d'être versée pour les 7 produits triés, mais il faudra repayer pour le tri des produits complémentaires. La question est de savoir s'il faut continuer à maintenir le tri avec bien sûr à la clé, les emplois supprimés.

Le problème de Trinoval est aujourd'hui un manque de volume de déchets à trier, déchets qu'on n'arrive pas à récupérer ailleurs. Trinoval est la structure à abattre dans le département de la Somme, la seule structure qui travaille en régie. Ce sont de gros groupes qui régissent le marché du tri et qui essaient de faire disparaître Trinoval. Trinoval répond aux marchés et obtient souvent des réponses négatives, pas toujours très justes, amenant à dénoncer très fermement cette pratique qui n'est pas très régulière.

Il demande de s'inquiéter de l'avenir de Trinoval, c'est une structure d'une centaine d'emplois qui a de gros atouts avec son centre d'enfouissement encore autorisé, du personnel compétent. Il demande que les élus se montrent solidaires sinon Trinoval devra fermer.

Gérard CELISSE, commune de Bougainville, revient sur la redevance qui s'avère être de plus en plus lourde pour les habitants (propos qu'il tient de l'un de ses délégués présents à l'assemblée générale). Pour lui, ce n'est pas en augmentant la redevance indéfiniment que se règlera la question de payer. Il faut baisser cette redevance en baissant l'activité, réduire la voilure sinon les administrés n'auront plus les moyens de payer ou ne paieront plus. Il souligne même qu'il incitera ses administrés à ne plus la payer.

Le Président lui rétorque que le Trésor Public les relancera et que pour lui ce n'est pas la bonne formule. Il faut donc trouver une solution à cette situation qui perdure.

Alain LESUR, commune de Blangy-sous-Poix, demande de faire le point sur le paiement de la redevance par les propriétaires et pose la question de savoir si celle-ci est mieux perçue. Il s'étonne qu'en tant que propriétaire d'une maison qu'il loue, ne pas avoir reçu de facture.

Le Président lui répond effectivement que les redevances des logements gérés par l'OPAC, la SIP et autres rentrent plus facilement.

Marc DEWAELE, commune de Poix-de-Picardie rappelle que c'est le maire qui doit signaler qui est propriétaire dans son village.

Alain LESUR lui répond qu'il a effectivement déclaré qu'il était propriétaire d'un logement dans sa propre commune mais qu'il voulait surtout parler des propriétaires qui louent dans les gros bourgs.

Marc DEWAELE revient sur la baisse de l'activité pour un passage tous les quinze jours. Il pense que ce changement ne serait pas vraiment gênant.

Le Président rappelle que des changements ont déjà permis de faire des économies (suppression du ramassage des déchets verts, redéfinition des tournées) et ces économies doivent continuer. Il indique aussi que si le prix du pétrole augmentait, le prix des matériaux monterait, les recettes seraient plus importantes. Il n'est pas possible de voter un budget déficitaire.

Marc DEWAELE revient sur le mécontentement amplifié par le phénomène des impasses. Il explique les difficultés qu'ont les personnes âgées résidant dans une impasse à déplacer

leur conteneur sur le lieu de la collecte (réglementation oblige) et se pose aussi la question pour lui-même dans 20 ans.

Les maires des communes sont souvent interpellés par ces problèmes qui accentuent l'incompréhension (on augmente tout le temps le prix mais le service diminue).

Le Président parle aussi de s'adapter tous les ans en prenant exemple pour l'année prochaine, l'augmentation du coût du pétrole permettant d'engendrer des recettes plus importantes, l'année prochaine, la redevance pourrait être revue à la baisse si c'était possible.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, fait remarquer que le coût du pétrole joue négativement mais aussi positivement, diminuant les charges de gasoil. D'autre part, il convient effectivement de s'intéresser à la masse salariale, de réaliser des comparaisons et d'en regarder l'évolution, c'est un critère très important."

Pour lui, il faut étudier plutôt du côté de l'encadrement que du côté du personnel de tri pour voir s'il n'y a pas eu dérapage.

Jannick LEFEUVRE, maire de Lafresguimont-Saint-Martin rappelle que le point à l'ordre du jour était : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2016, c'est-à-dire qu'on doit délibérer sur combien la Communauté de Communes va encaisser et si elle devra payer une part ou pas de sa poche. Qu'à l'heure actuelle, les délégués de communes ont voté cette augmentation et que les communes ne veulent plus que ça augmente, il faut agir auprès des délégués pour qu'ils ne la votent pas.

Il regrette lui-même cette augmentation mais s'interroge aussi sur un possible passage au privé qui provoquerait des licenciements importants laissant les ouvriers à la charge des CCAS ou bien au RSA.

Il comprend bien que des personnes aient des difficultés à payer mais que certaines profitent du système pour s'exonérer de la redevance. Il faut trouver des solutions pour que le Trésor Public ou la CCSOA puisse encaisser les redevances pour les personnes qui peuvent payer.

Le Président répond qu'il faudrait croiser les différents listings. Le seul moyen de récupérer les redevances impayées serait de passer par le listing "Eau potable", ce qui n'est pas possible actuellement. C'est la seule formule pour récupérer les personnes oubliées ou non déclarées.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, répond à Jannick LEFEUVRE que pour lui aussi le personnel est son grand souci. Il se rend compte que Trinoval va mal et s'interroge sur le recrutement d'une DRH qui a un coût pour la structure et de son absence lors de l'assemblée générale de Trinoval. Il pense qu'il peut y avoir de la promotion en interne évitant ainsi des embauches de personnel qui coûtent cher.

Jannick LEFEUVRE précise qu'il ne parlait pas du personnel dans les bureaux. Il serait intéressant cependant de faire un bilan pour connaître le nombre de personnels dans les bureaux, la part consacrée aux administratifs, la part consacrée aux salariés.

Le Président rappelle que cette étude a déjà été faite et que la commission Finances fonctionne bien et s'interroge sérieusement sur les économies à réaliser. Il met en avant le plan de formation de Trinoval qui est plutôt performant citant en exemple les ambassadeurs du tri, personnel qui a démarré sans emploi au départ sous contrat aidé et qui a été promu.

Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA, commune de Beaucamps-le-Vieux, prend la parole pour souligner que Trinoval est un outil formidable au sein du service public. Il rappelle un investissement important des collectivités locales, du Département, de la Région et d'autres peut-être qui ont permis d'avoir cet outil, qu'il est très important et qu'il faut absolument tous s'unir pour maintenir cet entité au service de la population.

Il s'inquiète notamment pour le territoire, plus largement au niveau du département, de ce que pourrait donner l'arrivée d'une entreprise privée : Véolia pour ne pas la citer.

Il envisage d'émettre le vœu suivant : "la collecte des ordures ménagères doit rester publique ». Il faut se mobiliser pour maintenir Trinoval et souhaiter rapidement engager une étude entre la direction technique de Trinoval et les élus pour trouver ou proposer des solutions pour garantir l'outil Trinoval.

Le Président répète que la seule solution à ses yeux est d'agrandir Trinoval pour augmenter les volumes de déchets à enfouir pour diluer les charges et dénoncer tous ces marchés un peu galvaudés.

Thierry HEBERT, commune d'Aveslès souhaite apporter un complément aux propos du président. Il fait la comparaison avec l'abonnement pour un téléphone portable qui coûte plus cher sur une année pour une personne que la redevance et qui n'apporte pas les mêmes services. Si le tri passe aux mains du privé, le montant de la redevance augmentera de manière plus significative et qu'il ne sera pas possible de discuter du prix.

Marc DEWAELE, commune de Poix-de-Picardie apporte une précision à Jean-Jacques IRIARTE ARRIOLA en lui signifiant que la compétence « Gestion des déchets » sera prise par la Région, compétence qu'il sera de plus en plus difficile de maîtriser.

Le Président répète que Trinoval manque de volume de déchets et que la structure risque encore d'en perdre en raison du projet de fusion des communautés de communes citant en exemple le départ de la commune d'Hallencourt vers Abbeville ou de communes proches d'Amiens métropole souhaitant s'y rattacher. Ces communes continueront-elles d'apporter leurs déchets sur le centre de Trinoval. Il faut déjà y réfléchir dès 2016.

Dominique MAGNIER, commune de Morvillers-Saint-Saturnin, précise qu'il est souvent interpellé par ses administrés, parfois des personnes qu'il ne voyait jamais et qui lui font part de leurs difficultés pour payer. Il a bien conscience qu'il s'agit ici du vote pour le recouvrement de la redevance par la CCSSOA, mais qu'étant donné que son délégué a voté contre à l'assemblée générale, il votera également contre ce soir, son vote étant plutôt un geste de mauvaise humeur.

Il s'élève également contre les décisions des instances supérieures qui obligent toujours à de nouvelles règles et de nouvelles dépenses sans que les élus puissent dire quelque chose et qu'il faut de temps en temps brandir le bâton pour éviter de franchir le cap. Son vote est un vote de mécontentement, qu'il est conscient de la nécessité de garder ce service public et tient à dire qu'en prenant cette compétence la communauté de communes s'est mise dans l'embarras.

Le Président rappelle encore une fois que le vote de ce soir porte sur le recouvrement de la redevance.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet donc les tarifs ci-dessous au vote de l'Assemblée.

Redevance 2016

Foyer 1 personne	122.50 € TTC
Foyer 2 personnes	245 € TTC
Résidences secondaires	207 € TTC
Commerces	245 € TTC
Commerces bi-hebdo	328 € TTC

Le Conseil Communautaire par 65 voix POUR, 10 voix CONTRE (Joël GUILBERT, Robert NOPPE, Gérard CELISSE, Yves PERIMONY, Gérard GAILLET, Dominique MAGNIER, Jean-Marie SNAUWAERT, Philippe DUTITRE, Alain DESBIENDRAS et Michel CORDIER) ET 1 ABSTENTION (Philippe BOSREDON) entérinent les montants de la redevance ci-dessus pour l'année 2016 et invite son Président en à assurer le recouvrement.

Pour finir, le Président informe l'Assemblée que le Président de Trinoval va reprendre ses réunions cantonales et qu'il regrette parfois le manque d'élus à ces réunions. Il demande donc aux élus de se mobiliser.

4. CULTURE

4.1. Fonds de concours 2014 aux bibliothèques tête de réseau d'Airaines, de Beaucamps-le-Vieux et de Poix-de-Picardie.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie et vice-présidente de la commission Culture, prend la parole pour communiquer les chiffres des fonds de concours. Dans le cadre du développement culturel de la CCSOA, elle fait part de l'importance de continuer à accompagner tout ce qui est du domaine de la lecture. Le fonds de concours pour lequel les délégués vont devoir se prononcer selon elle, vit sa dernière année. Elle avait exposé l'année dernière la difficulté de ce fonds de concours qui prend en compte 50% du fonctionnement des bibliothèques dites "tête de réseau" et 100% des actions d'intérêt communautaire. La CCSOA compte trois bibliothèques dites "tête de réseau" (un rappel sur comment devenir bibliothèque "tête de réseau" sera fait dans le point 2 de l'ordre du jour). Les budgets sont donc conséquents mais pas pour autant satisfaisants. Le personnel est encore régi par les communes, les actions communautaires se réalisent en prenant sur le temps d'ouverture des bibliothèques. Cette gestion n'est pas satisfaisante. Il y a aussi la possibilité de satisfaire d'autres bibliothèques qui pourraient rejoindre ce système.

Pour le dernier conseil communautaire de l'année, il s'agit donc de se prononcer sur le fonds de concours de l'année passée.

Les chiffres annoncés montrent de grandes disparités ce que la commission culture avait bien sur noté.

⇒ Pour la commune de Beaucamps-le-Vieux, le budget de fonctionnement s'élève à 24 591 € (sans les dépenses de personnel à la charge de la commune). Dans le fonctionnement, on retrouve les factures d'eau, d'électricité, de ménage, d'entretien du bâtiment, des animations communales, les redevances (ordures ménagères).

Pour un fonds recevable de 25 640 €, le fonds de concours (50% du fonctionnement) s'élève à 12 820,41 €

⇒ Pour la commune d'Airaines, le budget de fonctionnement s'élève à 19 997 €. Pour un total recevable de 38 911 €, le fonds de concours est de 19 455,75€.

⇒ Pour la commune de Poix-de-Picardie, le budget est de 21 032 €. Pour un total recevable de 28 363€, le fonds de concours est de 14 181,96 €.

Les actions communautaires sont subventionnées à 100%. Ce sont des projets qui circulent dans toutes les bibliothèques du territoire. Le projet phare de la commune de Beaucamps-le-Vieux est la « Fête de la Science » avec des actions avec le Planétarium, Planète Science, des expositions dans les écoles, dans les bibliothèques. Le coût du projet incluant les heures de la bibliothécaire s'élève à 16 360,25 €.

Pour la commune d'Airaines, le thème est celui de la « Gourmandise » avec des actions de lecture. Le coût est important incluant plus de personnels (3 personnes : une personne à 40% à temps plein et 2 aides). Le montant total du projet est de 21048,10 €.

Pour la commune de Poix-de-Picardie, le projet était centré sur l'Univers Manga en liaison avec le collège avec des intervenants et l'acquisition de livres pour 1 954,30€, les frais de personnels pour 8 392€. Le coût total du projet s'élève à 10572,30€.

En récapitulatif, le fonds de concours pour les communes de Beaucamps-le-Vieux s'élève à 28 180,66 €, d'Airaines à 40 204,85 € et Poix-de-Picardie à 24 717,90 €

Rose-France DELAIRE rappelle que la commission culture a émis un avis favorable.

Hubert AVET, commune de Lignières-Châtelain, pose la question des autres bibliothèques.

Rose-France DELAIRE répond que cette question sera vue au point 4.2 de l'ordre du jour et en profite pour rappeler les conditions pour devenir tête de réseau:

- posséder une bibliothécaire diplômée.
- ouvrir la bibliothèque au public avec une amplitude de 12 heures minimum en plus des actions scolaires.
- acquérir des livres au prorata de 2,40 € par habitant.

Le Président note que cette question est posée tous les ans citant Jean-Marc LABESSE et que, par conséquent, il a voulu faire évoluer cette compétence vers une prise de compétence totale.

Rose-France DELAIRE précise que cette prise de compétence permettra d'avancer raisonnablement pour l'ensemble des bibliothèques.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet les montants de fonds de concours ci-dessous au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'octroyer les sommes reprises ci-dessous et invite son Président à signer tout document se rapportant à cette décision :

- ***Airaines : 19 455,75 € au titre du fonds de concours et 21 048,10 € au titre des actions d'intérêt communautaire.***
- ***Beaucamps-le-Vieux : 12 820,41 € au titre du fonds de concours et 16 360,25 € au titre des actions d'intérêt communautaire.***
- ***Poix-de-Picardie : 14 181,96 € € au titre du fonds de concours et 10 572,30 € au titre des actions d'intérêt communautaire.***

4.2. Prise de compétence bibliothèque

Le Président rappelle qu'il avait déjà introduit ce point avec la question d'Hubert AVET et redonne la parole à Rose-France DELAIRE qui fait part du diagnostic réalisé sur le territoire sur le fonctionnement des bibliothèques et sur le développement de la lecture. Ce diagnostic propose deux pistes :

- la première consiste à reconduire ce qui se fait avec les trois bibliothèques.
- la deuxième propose d'intégrer les bibliothèques en capacité d'avancer (avoir du personnel qualifié, heures d'ouverture, budget d'acquisition conséquent).

Rose-France DELAIRE propose à l'Assemblée de prendre la compétence bibliothèque sur tout le territoire au même titre que la compétence scolaire dès le 1er septembre 2016. La logique conduit la bibliothèque à l'école, à la jeunesse même si c'est un lieu intergénérationnel. Les actions menées sont en lien avec l'école et les rythmes scolaires.

Le conseil va devoir se prononcer sur la prise de compétence bibliothèque. On peut y associer la bibliothèque de Quevauvillers qui emploie déjà un personnel qualifié.

Les autres bibliothèques comme celles de Liomer, Molliens-Dreuil, Lignièrès-Châtelain, Gauville et d'autres en sommeil telles que Croixrault, Hornoy-le-Bourg deviennent des bibliothèques relais. Elles seront subventionnées dans le cadre d'appels à projets.

Ainsi le coût de la compétence transférée s'élèverait à :

- 132 252,87 € euros par an pour **la commune d'Airaines** donnant un taux représentatif de la compétence transférée pour la CCSOA de 0,00319 et un taux représentatif de la compétence de 0,0367 pour la commune d'Airaines.
- 82 283,21 euros par an pour **la commune de Beaucamps-le-Vieux** donnant un taux représentatif de la compétence transférée pour la CCSOA de 0,00198 et un taux représentatif de la compétence de 0,032 pour la commune de Beaucamps-le-Vieux.

- 63 789,72 euros par an pour **la commune de Poix-de-Picardie** donnant un taux représentatif de la compétence transférée pour la CCSOA de 0,00154 et un taux représentatif de la compétence de 0,0113 pour la commune de Poix-de-Picardie.
- 25 646,98 euros par an pour **la commune de Quevauvillers** donnant un taux représentatif de la compétence transférée pour la CCSOA de 0,00062 et un taux représentatif de la compétence de 0,0123 pour la commune de Quevauvillers.

Cette compétence pourra être ainsi libellée comme suit : « Les bibliothèques d'Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Poix-de-Picardie et Quevauvillers sont déclarées d'intérêt communautaire » ; les bibliothèques relais et points lectures seront financés dans le cadre d'appel à projet lancés annuellement.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil demande ce que va changer la compétence pour les bibliothèques qui ne sont pas tête de réseau ?

Rose-France DELAIRE répond que la bibliothèque pourra continuer à développer des projets. La gestion de la bibliothèque de Molliens-Dreuil reposant sur des bénévoles, ils seront toujours associés au réseau et ont tout à fait leur place. Cependant si la commune souhaite que sa bibliothèque devienne d'intérêt communautaire il faudra employer un personnel qualifié et répondre aux différents critères définis.

Sylvain CHARBONNIER entend bien les conditions pour devenir une bibliothèque tête de réseau mais clairement, souhaite savoir si la bibliothèque de Molliens-Dreuil pourra continuer à fonctionner comme actuellement et ce qui va changer en prenant cette compétence.

Rose-France DELAIRE répond que la bibliothèque pourra être subventionnée sur des appels à projets comme toutes les autres. Toutes les bibliothèques relais ont un fonctionnement particulier citant en exemple celle de Lignières-Châtelain, dont le personnel est pris sur d'autres activités en lien avec la mairie, la Poste. La difficulté est d'uniformiser le fonctionnement.

Les bibliothèques du réseau pourront avoir des actions dans les autres bibliothèques, se déplacer avec le personnel qualifié et accompagner les bénévoles.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-l'Abbaye, voudrait connaître à terme de 3 ou 4 ans quel sera le budget nécessaire pour cette compétence bibliothèque.

Le Président répond que le budget sera voté tous les ans. Pour lui, prendre cette compétence permettra une meilleure coordination des bibliothèques mais aussi optimiser la gestion.

Rose-France DELAIRE précise aussi qu'il s'agira d'optimiser les actions.

Loïc LEROY, commune de Sauchoy-sous-Poix, constate que l'optimisation aura un coût. Le budget qui est de 92.000€ actuellement passera à 302.000€. Il se demande jusqu'où peut-on aller, ceci étant financé par l'argent public.

Rose-France DELAIRE répond que tout ce qui est d'intérêt communautaire est financé par l'argent public.

Le Président ajoute qu'avant la CCSOA versait 100.000 € mais n'avait aucun retour. Avec cette prise de compétence et si elle perdure, il y aura de la DGF supplémentaire.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Flox-court s'excuse tout d'abord de son retard étant pris par une permanence cantonale. Pour lui, en prenant cette compétence, se

pose la question de la projection dans l'avenir. La CCSOA va prendre, si elle est votée, la compétence au 1er septembre 2016. Cette compétence préexistant devra, suite à l'éventuelle fusion, s'élargir aux autres bibliothèques qui pourraient être tête de réseau comme celles de Conty et de Oisemont ce qui feraient 6 bibliothèques pour l'ensemble du territoire et qui seraient supportées par les 120 communes.

Marc DEWAELE rappelle pour mémoire, que la bibliothèque d'Oisemont est communautaire depuis presque le début.

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, pose une question qu'il juge un peu provocatrice : Vu la masse salariale mentionnée pour la bibliothèque d'Airaines, pouvons-nous considérer que pour taille équivalente par rapport à celle de Poix-de-Picardie, le personnel actuel d'Airaines pourrait être redistribué dans d'autres bibliothèques qui ne sont pas communautaires comme Molliens-Dreuil ou Hornoy-le-Bourg. Il pense aussi qu'une bonne répartition sur le territoire serait souhaitable.

Rose-France DELAIRE pense en effet que cette question du personnel devra être revue. Elle fait part d'une discussion sur le fonctionnement avec François ROUILLARD et rappelle que le personnel sera amené à se déplacer dans les autres bibliothèques pour accompagner les bénévoles.

François ROUILLARD, commune d'Airaines, précise d'une part, que la bibliothèque est sur deux niveaux ce qui induit une organisation particulière au niveau du personnel en ce qui concerne la surveillance et d'autre part, dans la masse salariale se trouve M POISSON qui intervient sur la commune de Molliens-Dreuil et les autres communes au niveau de l'informatique.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire par 63 voix POUR, 11 voix CONTRE (Vincent VILTART et Philippe BOSREDON) et 11 ABSTENTIONS (Jean-Marie SNAUWAERT, Yves PERIMONY, Loïc LEROY, Alexis TEN, Sylvain CHARBONNIER, Dany VASSEUR, Jean-Paul COSETTE, Lynda BON, Etienne BODERAU, Hervé HESSE et Maxime HETROY) approuve la prise de compétence bibliothèque au 1er septembre 2016. Les communes d'Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Poix-de-Picardie et Quevauvillers répondant aux critères définis pour être tête de réseau se voient ainsi devenir « bibliothèque communautaire ».

Jean-Paul Cosette, commune de Molliens-Dreuil, intervient pour expliquer son abstention car il s'interroge sur la présence du personnel qualifié. Pour lui, en les payant, on tue le bénévolat. La bibliothèque de Molliens-Dreuil fonctionne très bien avec ses bénévoles. Il s'inquiète pour eux.

Rose-France DELAIRE lui répond qu'il est hors de question de se priver des bénévoles. Elle rappelle aussi qu'une bibliothèque ne peut pas fonctionner uniquement avec des bénévoles, qu'il faut à un moment donné, franchir le pas et engager du personnel qualifié comme à Poix, que le métier de bibliothécaire est un vrai métier.

Elle dit apprécier la bibliothèque de Molliens-Dreuil et Mme BECQUET qui malheureusement ne peut effectuer certaines choses. Il faut donc garder la place des bénévoles au sein des bibliothèques.

A l'issue du vote, le Président rappelle que les communes ont trois mois pour délibérer mais doivent attendre de recevoir le projet de délibération et surtout ne pas oublier de nous envoyer les délibérations.

5. SPANC

5.1. Montant de la redevance d'assainissement non collectif 2016

Dominique MAGNIER, commune de Morvillers-Saint-Saturnin, prend la parole et explique que la redevance va être augmentée et qu'elle n'a pas varié depuis sa mise en place. Pour une personne, ce sera un euro de plus, pour deux personnes et plus, deux euros. Il précise que le SPANC intervient dans son budget à hauteur de 10% pour toute réhabilitation validée par les deux agences de l'eau en lieu et place du conseil départemental.

Alexis TEN, commune de Fluy, se demande pourquoi on ne surtaxe pas les personnes qui, délibérément, ne veulent pas mettre aux normes leur installation. Il explique qu'il a fait l'effort de se mettre aux normes et qu'il ne trouve pas logique de payer une redevance face à des personnes qui avaient le moyen de le faire. Il parle d'une date butoir pour procéder à la réhabilitation.

Dominique MAGNIER propose à Monsieur le Directeur Général des Services de répondre de façon plus juridique sur le sujet. Il dit aussi que la CCSOA est limitée sur le pouvoir de police.

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services explique que d'une part, il y a la problématique du pouvoir de police. D'autre part, les agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie ont édicté de nouvelles règles sur les modalités de financement des réhabilitations d'assainissement non-collectif. Aujourd'hui, pour réhabiliter son installation d'assainissement non-collectif, il convient de se situer dans des zones réputées sensibles par les agences de l'eau pour prétendre au financement. Une installation bien que n'étant pas aux normes peut ne pas être éligible aux subventions des agences de l'eau si elle ne se trouve pas dans des zones sensibles.

Dominique MAGNIER reprend la parole pour expliquer les modalités de financement proposées par la CCSOA pour l'année 2016. La commission a travaillé et proposera comme pour l'OPAH, aux personnes aux revenus modestes et qui doivent réhabiliter leur installation, un plan de financement sur 5 ans, en prenant 1% pour couvrir les frais de fonctionnement.

Il est expliqué que le montant d'une redevance est équivalente pour l'ensemble de la population du territoire. Elle ne peut pas être modulée en fonction de certains critères prédéterminés.

Alexis TEN souligne que dans le milieu de l'agriculture, les agriculteurs doivent payer une taxe pollution sur l'eau si leurs installations ne sont pas aux normes.

Le Président précise qu'une redevance est spécifique à un service, qu'une taxe rentre dans le budget général.

Alain DESBIENDRAS demande si les impayés sont nombreux en comparaison de ceux des ordures ménagères.

Dominique MAGNIER répond qu'il regardera les listings de plus près en janvier pour répondre à la question, car il sera à la retraite.

En l'absence de nouvelles remarques, le Président propose de mettre au vote de l'Assemblée.

- Foyer composé d'une personne : 16 €
- Foyer composé de deux personnes et plus : 32 €
- Résidence secondaire : 32 €
- Commerce indépendant de l'habitation : 32 €

En l'absence de nouvelles remarques, le Président soumet donc les tarifs ci-dessous au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le montant de la redevance d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2016 comme ci-dessus.

5.2. Signature du Contrat AMO / AMEVA pour la révision du zonage d'assainissement de Beaucamps-le-Jeune.

Le Président rappelle que la commune de Beaucamps-le-Jeune était zonée en assainissement collectif. De ce fait, elle n'est pas éligible aux subventions des agences de l'eau pour la réhabilitation des installations individuelles, il convient donc de changer de zonage.

Dominique MAGNIER précise que l'étude est subventionnable à hauteur de 80% par l'agence de l'eau Seine-Normandie. Le coût total de cette étude s'élève à 3 730 € hors TVA.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'AMEVA pour la révision du zonage d'assainissement de Beaucamps-Le-Jeune.

6. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6.1. Cahier des charges de cession

Le Président annonce que pour la zone d'activité, les terrains appartiennent désormais à la CCSOA, que la cession des terrains pour l'euro symbolique a été signée sans aucune pénalité. La CCI n'a donc plus en charge la zone d'activité et la CCSOA est propriétaire des terrains.

Ce cahier des clauses sera joint à chaque fois qu'il y aura un compromis de vente, d'un coût de 9 000 €, il est nécessaire pour signer le compromis très rapidement, document que le notaire attend.

Le Président demande donc au conseil de l'autoriser à signer ce cahier des clauses sans le présenter au conseil. Il sera présenté ultérieurement en conseil mais présenté aux vice-présidents le mercredi.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité donne délégation au Président pour la rédaction et la signature du cahier des charges de cession dans le cadre du développement de la ZAC de la « Mine d'Or ».

Le Président revient sur le point 1.3 de l'ordre du jour « **Désignation d'un représentant à la commission de la Fédération Départementale de l'Energie de la Somme** » point reculé en raison du retard excusé de Jean-Jacques Stoter. Il propose à l'un des deux vice-présidents présents d'en parler.

James Froidure, commune d'Hornoy-le-Bourg et vice-président, annonce qu'il est proposé de créer une commission consultative entre la FDE de la Somme et l'ensemble des EPCI du département dans le cadre de l'élaboration du plan Climat Air et Energie plus précisément

du domaine de l'efficacité énergétique. L'intérêt est de créer les infrastructures d'accueil des communications électroniques, de l'efficacité énergétique et le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques.

La commission sera composée de 50% des membres des EPCI et de 50% des membres du bureau de la FDE. La personne désignée peut être le Président ou toute autre personne. En réunion de bureau, Jean-Jacques STOTER s'était porté volontaire, n'ayant pas d'autres candidatures Jean-Jacques Stoter est désigné.

7. RESTITUTION DES INFORMATIONS DU BUREAU

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations suivantes :

- Une subvention de 6 887 € a été attribuée par le bureau à un foyer du territoire dans le cadre de l'OPAH.
- Une subvention de 2 000 € a été à la commune de Beaucamps-le-Vieux pour la Fête du Meuble 2015.
- Une subvention de 555 € a été attribuée au Syndicat d'Initiative d'Airaines pour une animation de Noël pour les enfants du Territoire.
- Une subvention de 13 238 € a été attribuée à l'Amicale du personnel communautaire au titre de l'année 2015.
- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'élaboration du dossier de révision du zonage d'assainissement de la commune de Beaucamps-le-Jeune.
- Demande de subventions aux agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie pour le poste animateur eau potable pour l'année 2016.

8. QUESTIONS DIVERSES

Sylvain CHARBONNIER, commune de Molliens-Dreuil, souhaite être consulté en tant que président de syndicat scolaire sur le sujet compétence scolaire et périscolaire. Il demande la création d'une "commission" rassemblant les maires et les présidents des syndicats scolaires pour travailler sur ce dossier.

Le Président informe que les communes vont recevoir un courrier pour demander tous les éléments pour cette prise de compétence. Ce sujet sera étudié au mois de janvier. Si le conseil délibère positivement, la commission sera créée le jour même. La commission ne peut être créée sans délibération. Le prochain conseil est prévu le 21 janvier.

Sylvain CHARBONNIER pense que c'est un dossier sérieux et qu'il souhaite voter en toute connaissance de cause. Les documents de synthèse sont bien faits mais il préfère approfondir. Il réitère sa proposition mais si celle-ci ne rentre pas dans le mode de fonctionnement normal de la CCSOA, il en prend note. Il rappelle que ce n'est pas seulement une question de coût mais aussi voir les disparités sur les services proposés (ouverture du périscolaire, TAP gratuits ou payants, cantine, prix des repas), de les comparer et de se poser toutes les questions nécessaires.

Le Président rappelle qu'il faut recueillir toutes les informations et ensuite créer la commission qui est indispensable.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, demande si toutes les communes pourront être destinataires des informations collectées dans les autres communes.

Le Président répond qu'il n'y a aucun souci à informer les communes.

Emmanuel AUZOU, commune de Poix-de-Picardie, chargé de la structure scolaire des écoles de Poix-de-Picardie, suite à la question qu'il avait posée au cours du dernier conseil et rejoignant les propos de Sylvain CHARBONNIER, voudrait connaître ce qui se fera en terme d'organisation scolaire et périscolaire au sein du bureau. Il fait part de fonctionnements très variables sur le territoire. Il souhaite que les présidents des syndicats scolaires soient conviés aussi pour apporter des informations complémentaires de façon que la communauté puisse avoir tous les éléments en main. Il parle aussi de l'importance d'une commission ou groupe de travail pour discuter afin de faire un véritable état des lieux.

Le Président propose, en cas de maintien du 21 janvier, de tenir un conseil informel pour débattre de la prise de compétence scolaire. On prépare la commission et on fait un vote indicatif. La délibération sera prise le 21 janvier.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers et président du syndicat scolaire de Quevauvillers, rejoint les préoccupations de ses deux collègues. Il pose d'une part une question sur la fiscalité des communes qui pourrait diminuer dès 2016 ou pas compte-tenu de la baisse des charges scolaires et d'autre part sur la réactivité et la proximité face aux demandes multiformes. Les maires ou présidents de syndicats scolaires sont souvent très réactifs au cours de l'année, il souhaite donc que cette réactivité soit préservée et qu'il serait intéressant de savoir comment les communautés de communes de Conty et Oisemont s'organisent pour assurer cette réactivité et proximité.

Le Président répond que les retours qu'il a, restent positifs dans ces deux communautés de communes. Il rappelle que la CCSOA est l'outil des communes. Il n'y a aucune raison de supprimer les maires ou délégués qui veulent s'investir dans leur école. La CCSOA travaille avec les communes et continuera de le faire.

Il précise que, puisque la CCSOA va augmenter la fiscalité, les communes doivent baisser leur fiscalité dès 2016, d'où l'importance de prendre cette compétence très tôt dès janvier pour avoir les trois mois pour délibérer.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin revient sur le P.L.U.I par le biais de la pochette qu'a reçue chaque maire. Elle contient une affiche qui sera apposée dans les mairies pour informer la population de l'existence d'un cahier de concertation mis à disposition, deux fiches, l'une sur l'utilisation du site internet et l'autre sur l'impact du S.C.O.T sur le P.L.U.I.

Il y a autant de fiches que de délégués. Les délégués réclameront les deux fiches auprès de leur maire. Pour le diagnostic agricole, des réunions ont eu lieu à Poix-de-Picardie, Molliens-Dreuil et Hornoy-le-Bourg. 450 invitations ont été lancées : 30 personnes présentes à Poix-de-Picardie, 11 à Molliens-Dreuil et 27 ou 28 à Hornoy-le-Bourg. Somme toute, peu de participation d'où l'importance du cahier en mairie où chacun peut donner son ressenti.

Les ateliers sont en cours et seront revus en commission pour voir s'il y a des modifications à apporter.

Hubert AVET, commune de Lignières-Châtelain, fait part d'une remontée de deux administrés de sa commune concernant les comptes rendus communautaires absents sur le site internet de la CCSOA (le dernier datant du mois d'avril).

Le Président répond que les comptes rendus sont mis en ligne après avoir été validés par le conseil communautaire, donc ce soir validant celui du 24 juin, il sera mis très vite et donc pas de retard.

Yannick DUMEIGE, commune de Bussy-les-Poix, questionne sur le PLUI en cours d'élaboration et la fusion des communautés de communes. Après la fusion, il s'interroge sur les communes qui voudront changer de communauté de communes. Si le PLUI est lancé avec les changements qui seront apportés, quelle incidence aura la fusion sur le PLUI et y aura-t-il des incidences financières ?

Pour le Président, le PLUI s'instruit sur le territoire, c'est le périmètre du PLUI qui fait foi tel qu'il est défini, même s'il y a fusion ou départ de communes.

Yannick DUMEIGE demande s'il y a un paragraphe dans l'énoncé du PLUI qui permet d'apprécier les changements dans le futur. Quid des communes qui sortiront de la future communauté de communes si il y a fusion ?

Serge Zacharewicz, Directeur Général des Services précise que la loi MAPTAM avait prévu ce cas de figure, la loi NOTRe elle, prévoit lorsqu' un document d'urbanisme est en cours d'élaboration et non finalisé, quand bien même une commune quitte le territoire d'un EPCI pour en rejoindre un autre, l'instruction du PLUI se poursuit sur le périmètre initial. Si la commune a quitté le périmètre d'élaboration du PLUI, elle restera quand même intégrée pendant toute la phase d'élaboration du PLUI. Le PLUI sera approuvé en prenant en compte cette commune qui, malgré tout, aura quitté le territoire pour un autre EPCI.

Yannick DUMEIGE demande des précisions sur les communes qui rentreraient dans la nouvelle communauté de communes.

Il lui est répondu que c'est la même chose. Aujourd'hui, l'ensemble des EPCI du pays du Grand Amiénois ont un PLUI en cours d'élaboration, donc si une commune quitte un territoire pour nous rejoindre, elle continuera à vivre l'instruction du PLUI sur son territoire initial.

Sylvain CHARBONNIER, maire de Molliens-Dreuil rapporte que la commune de Molliens-Dreuil a bénéficié d'un avenant du CIDT et aimerait le partager au sein du conseil communautaire. Il aimerait associer des remerciements et laisse le Président annoncer cette nouvelle.

Le Président informe l'Assemblée le conseil que la commune de Poix-de-Picardie n'avait pas utilisé tous ses fonds et que plusieurs demandes avaient été faites dans le cadre du CDIT. La commune d'Hescamps-Saint-Clair et la commune de Molliens-Dreuil ont pu bénéficier de ces fonds, Poix-de-Picardie ayant accepté de retirer un projet qui ne pouvait pas voir le jour avant la fin du contrat.

Sylvain CHARBONNIER remercie donc la CCSOA et également Rose-France DELAIRE, maire de Poix-de-Picardie, d'avoir fait preuve d'un bel exemple d'esprit communautaire. Il annonce que les travaux vont débuter symboliquement le lendemain.

9. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président informe l'assemblée que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 8 janvier à Hornoy-le-Bourg à 19h00. Le prochain conseil communautaire aura lieu à Digeon pour la prise de compétence scolaire le 21 janvier. Le conseil informel ou formel se déroulera à Beaucamps-le-Vieux si la salle est libre, qu'une décision sera prise en réunion de bureau des vice-présidents.

Le Conseil communautaire à l'unanime fixe le lieu du prochain Conseil communautaire en la salle des Fêtes de Digeon (commune de Morvillers-Saint-Saturnin).

Le Président clôt la séance en souhaitant aux délégués de très bonnes fêtes de fin d'année et les invite à partager le traditionnel « pain-pâté-pinard » de fin d'année.

Rose-France DELAIRE souhaite également de très bonnes fêtes d'année et invite les invite les délégués au pot de l'amitié.

Le secrétaire de séance,

Bruno MARIAGE



Le Président,

Alain DESFOSES

